

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08



communiqué de presse

Bâle, Suisse, 27 avril 2018

La décision sur les néonicotinoïdes entraîne l'agriculture européenne dans la mauvaise direction

La décision prise aujourd'hui par les États membres d'appuyer la proposition de la Commission sur de nouvelles restrictions sur les néonicotinoïdes est décevante, mais pas inattendue. Syngenta ne croit pas que la décision d'aujourd'hui soit la meilleure pour les agriculteurs européens ou pour l'environnement.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, et plus que jamais, c'est que les agriculteurs assurent l'approvisionnement en aliments sûrs et abordables - tout en minimisant l'impact et en amplifiant les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement. Les preuves scientifiques montrent clairement que les néonicotinoïdes représentent une menace minimale pour la santé des abeilles par rapport au manque de nourriture, aux maladies et au froid.

La technologie et les autres progrès peuvent bénéficier à tous les systèmes agricoles. Toutes les exploitations, qu'elles soient grandes ou petites, conventionnelles ou biologiques, peuvent être plus productives tout en préservant des ressources qui se font rares, en protégeant la nature et en améliorant la biodiversité. En améliorant constamment la chimie et en développant des produits tels que les néonicotinoïdes, nous pouvons aider les agriculteurs à continuer de protéger leurs cultures contre les insectes et les mauvaises herbes, tout en minimisant l'impact sur l'environnement et la santé humaine.

Le fait que la Commission s'appuie sur un document réglementaire non approuvé (The Bee Risk Guidance Document) pour proposer une nouvelle interdiction des néonicotinoïdes n'est pas sain et ne répondra pas aux défis que nous devons relever pour garantir une production alimentaire sûre et fiable tout en respectant l'environnement. En fait, le document d'orientation sur les risques liés aux abeilles est si conservateur et si éloigné de la réalité de l'agriculture que sa mise en application entraînerait l'interdiction de la plupart des produits chimiques agricoles, y compris par exemple ceux utilisés en agriculture biologique.

Nous soutenons nos produits et notre science. Nous continuerons d'aider les producteurs à réintégrer nourriture et habitat pour les pollinisateurs dans le paysage agricole grâce au développement de technologies de pointe, appuyées par des

programmes comme l'Opération Pollinisateur. Depuis 2001, l'Opération Pollinisateur a eu un impact positif sur plus de 5 millions d'hectares de terres arables dans le monde et nous continuerons à nous appuyer sur plus de 100 000 ruches d'abeilles en Europe et dans le monde pour polliniser nos semences.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

